



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 15 décembre 2016 à 10 h
6854, rue Sherbrooke Est
Salle de réunion, Bureau des élu-es**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 15 décembre 2016, à 10 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

20 – Affaires contractuelles

Conventions

- 20.01** Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal), pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs et accorder une contribution financière de 97 300 \$ - 1163354002.
- 20.02** Approuver les protocoles d'entente avec 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017 et accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$ - 1167399003.
- 20.03** Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour la réalisation du programme Grand centre et accorder une contribution financière de 518 323 \$ - 1163354003.
- 20.04** Approuver la prolongation de la convention entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour une durée de trois mois, du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et accorder une contribution financière de 62 640 \$ - 1134669001.

30 – Administration et finances

30.01 Autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction dans le cadre du litige en cour supérieure portant le numéro 500-17-094191-163 - 1164054004.

30.02 Accepter l'offre de service et approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1163515009.

40 – Réglementation

Ordonnance

40.01 Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements - 1166156001.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 13

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 13 décembre 2016



Dossier # : 1163354002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver la convention, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal).

2. De verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour l'année 2017 pour les programmes suivants :

Programmes **2017**

Club de vacances 14 600 \$

Activités physiques et de loisirs 76 850 \$

Club sportif 5 850 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-13 14:04

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163354002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des loisirs St-Clément (Montréal) possède, depuis 1996, une convention avec la Ville de Montréal et tente de mener à bien les programmes activités physiques et de loisirs, club sportif et club de vacances afin d’offrir des activités de qualité, diversifiées et accessibles à la population du quartier. Depuis octobre 2014, l'organisme possède un conseil d'administration viable et transparent.

Au cours de la dernière année, l'organisme a mis en place avec notre direction un plan de redressement pour l'année 2016. Ainsi, un gros travail a débuté pour les nouveaux membres du conseil d'administration, qui est complet depuis la dernière assemblée générale du 29 mars 2016, afin de mettre en place une gestion administrative et financière saine et transparente. En règle générale, les administrateurs ont répondu aux attentes du plan de redressement. Les inscriptions aux activités de loisirs sont en hausse et les actions entreprises au cours de la dernière session correspondent aux critères des programmes d'activités.

Un plan de consolidation sera établi pour la durée de la présente convention afin d'améliorer le volet camp de jour et continuer à développer une offre de service accessible, complémentaire et diversifiée pour les citoyens du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 270003 (1154669002) : Approuver et ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes club de vacances, club sportif et activités physiques et de loisirs. Verser une contribution financière totale de 97 300 \$ pour 2016.
- CA12 270506 (1125038003) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs St-Clément (Montréal) pour la réalisation des programmes activités physiques et de loisirs, club sportif et club de vacances – Verser une contribution

financière totale de 291 828 \$ pour 2013-2014-2015.

- CA11 270043 (1111299001) : Octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 208 050 \$ pour l'année 2011, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel; d'octroyer des contributions financières additionnelles estimées à 233 700 \$ pour l'année 2012, à 17 organismes conventionnés de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités de loisir, club de vacances, club sportif et programme jeunesse dont la convention est en vigueur, tel que détaillé au sommaire décisionnel.
- CA10 270322 (1091299007) : Octroyer une contribution financière additionnelle totalisant 260 766 \$ pour l'année 2010, à seize (16) organismes conventionnés de la division des sports, des loisirs et du développement social pour les volets activités physiques, club de vacances, clubs sportifs, programme jeunesse et grands centres - Affecter une somme de 260 766 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.
- CA10 270429 (1101299002) : Octroyer au Service des loisirs St-Clément (Montréal) une contribution financière non récurrente de 10 980 \$ en remboursement du loyer payé en 2010 pour les espaces situés au 4711, rue Sainte-Catherine Est et ajuster la base budgétaire de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour assumer la totalité du loyer à compter de 2011.

DESCRIPTION

Activités de loisirs

Offrir des activités de loisirs, sept jours par semaine, au centre l'Escapade ainsi qu'aux écoles Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle et Saint-Clément, pour les jeunes de 6 à 17 ans.

Club de vacances

Pour les enfants de 6 à 12 ans, les journées d'activités sont offertes en 2016 à l'école St-Clément, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, pour une période de huit semaines. Ces activités sont offertes dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Un service de garde est également offert.

Club sportif

Pour l'année 2017, les sommes pour ce programme serviront de levier financier pour développer 3 disciplines : athlétisme, basketball et volleyball. L'organisation et la mise en place de ces activités permettront aux jeunes de l'arrondissement de faire l'expérience de nouvelles activités sportives et de les pratiquer dans le contexte du Festival sportif et des Jeux de Montréal.

JUSTIFICATION

Activités de loisirs, club de vacances et club sportif

L'objectif prioritaire est d'offrir aux enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve, milieu considéré comme défavorisé, des programmes annuels d'activités éducatives et récréatives en matière de loisirs sportifs et culturels qui favorisent la vie de groupe, et ce, dans un cadre sécuritaire et au coût, le plus bas possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme

Contributions :

- Ville : 44,5 %
- Gouv. provincial : 0 %
- Gouv. fédéral : 3,7 %
- Autres : 3,4 %
- Revenus autonomes : 48,4 %

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget 2017 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Division des sports, des loisirs et du développement social.

Pour l'année 2016, l'organisme a reçu pour la réalisation des mêmes programmes une contribution financière totale de 97 300 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 97 300 \$ au service des Loisirs St-Clément va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts, à des équipements de loisirs et à des activités de qualité à moindres coûts et à proximité de leur domicile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités de loisirs

Permettre aux jeunes d'un quartier défavorisé l'accès à des activités diversifiées en loisirs sportifs, culturels et scientifiques de qualité et accessibles à moindres coûts, le tout dispensé dans un cadre sécuritaire par du personnel qualifié.

Club de vacances

Permettre aux jeunes d'un quartier défavorisé l'accès à un club de vacances estival à un coût moindre et dans un cadre sécuritaire. Offre de service accessible et de qualité.

Club sportif

La contribution permettra aux jeunes de l'arrondissement la possibilité de participer aux Jeux de Montréal en athlétisme, basketball et volleyball.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Versement de l'octroi;
- Évaluation annuelle des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice MASSON
Agent de développement sports

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-12

Cathy DUROCHER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS



Dossier # : 1167399003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$ pour l'année 2017 à 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 30 000\$ pour l'année 2017 à 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.
3. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-13 14:04

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167399003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 30 000 \$ pour l'année 2017 à 6 organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2017

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, dans le cadre du comité parcs, loisirs, environnement et développement durable de l'arrondissement, un sous comité avait été créé afin de bonifier l'accès aux parcs et aux installations et d'améliorer l'animation. À la suite des rencontres de ce comité, un projet pilote a été développé en concertation avec les organismes du milieu afin de donner une offre de service d'animation dans les parcs de l'arrondissement. Le projet pilote de 2010 et les projets de 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 ont connu un certain succès. En 2016, il a été convenu d'inviter les organismes ayant déjà bénéficié de financement dans le cadre de ce programme à déposer des propositions pour faire suite à un appel de projets lancé en décembre 2015. Pour 2017, l'arrondissement a plutôt opté pour faire un appel de projets à l'ensemble des organismes de loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 270024 (1156156008) : Approuver et de ratifier les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 23 700 \$ pour l'année 2016 à cinq organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2016.
- CA15 270446 (1156156007) : Approuver les protocoles d'entente et accorder des contributions financières totalisant 16 300 \$ pour l'année 2016 à cinq organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2016.
- CA15 270018 (1151299001) : Accorder et ratifier des contributions financières totalisant 28 000 \$ pour l'année 2015 à cinq organismes de l'arrondissement dans le cadre du projet d'animation hivernale 2015.
- CA14 270010 (1141314001) : octroi de contributions financières pour l'animation hivernale 2014.
- CA13 270011 (1131314001) : octroi de contributions financières pour l'animation hivernale 2013.
- CA11 270553 (1111314004) : octroi de contributions financières pour l'animation hivernale 2012.

DESCRIPTION

Les six organismes suivants ont déposé des projets dans le cadre du programme 2017 et ont été retenus pour recevoir des contributions financières pour la réalisation de leur projet d'animation hivernale 2017 :

La Corporation d'Animation des Places Publiques

- Nom du projet : L'Équinoxe des sucres
- Date du projet : du 24 au 26 mars 2017
- Montant octroyé: 2 000 \$
- Nature du projet : Une cabane à sucre, une fermette et une érablière aménagées sur la place Gennevilliers-Laliberté où animation et dégustations se mêlent pour la découverte des petits et des grands.

Le Comité de surveillance Louis-Riel

- Nom du projet : Animation du parc Félix-Leclerc
- Date du projet : du 7 janvier au 19 mars 2017
- Montant octroyé: 4 000 \$
- Nature du projet : Offrir de l'animation, du prêt de matériel sportif sans frais et réseau de entier de raquettes ou de marche nordique tout en assurant la permanence au chalet du parc Félix-Leclerc.

Le CLAC de Guybourg

- Nom du projet : 3 Fêtes dans les parcs de Mercier-Ouest
- Date du projet : du 16 janvier au 26 mars 2017
- Montant octroyé: 6 000 \$
- Nature du projet : animation de janvier à mars les fins de semaine ainsi que 3 fêtes de parc dans le secteur de Mercier-Ouest.

L'École et les arts

- Nom du projet : Festival Magie d'Hiver
- Date du projet : 25 février et 11 mars 2017
- Montant octroyé: 5 000 \$
- Nature du projet : Le Festival Magie d'Hiver est l'occasion de mixer plaisirs extérieurs et activités culturelles le tout dans l'espace adjacent à la maison de la culture Mercier

Le Centre communautaire Hochelaga

- Nom du projet : Mon parc à moi
- Date du projet : du 7 janvier au 31 mars 2017
- Montant octroyé: 8 000 \$
- Nature du projet : offrir des activités de loisirs sportifs et de plein air aux citoyens qui fréquentent les parcs Hochelaga et Saint-Aloysius.

Le Service de Loisirs Sainte-Claire

- Nom du projet : Fête Familiale au parc Clément-Jetté
- Date du projet : 11 février 2017
- Montant octroyé: 5 000 \$
- Nature du projet : Offrir des activités extérieures dans le cadre d'une fête familiale au parc Clément-Jetté.

JUSTIFICATION

Les sommes octroyées permettront :

- D'offrir aux citoyens de l'arrondissement une animation accessible à tous;
- D'offrir une programmation diversifiée;
- De rendre accessibles les installations sportives extérieures de l'arrondissement;
- D'augmenter la fréquentation dans les parcs;
- D'améliorer l'accueil;
- D'augmenter le sentiment de sécurité dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces contributions financières non récurrentes permettront aux organismes d'embaucher le personnel et d'acquérir le matériel nécessaire pour les animations.

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour les présents protocoles d'entente, soit 30 000 \$, sera entièrement financée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets permettront d'améliorer la qualité de vie aux citoyens par l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces sommes, certains projets d'animation ne pourraient avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes feront une publicité dans leur quartier afin d'inviter les citoyens à venir aux événements et les informations sur les activités offertes dans le cadre de ce programme seront publiées sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 décembre 2016.
- Remise des chèques de contributions financières additionnelles aux organismes.
- Dépôt des bilans par les organismes en fin de projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MOREAU
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-12

Cathy DUROCHER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS



Dossier # : 1163354003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et CCSE Maisonneuve pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière totalisant 518 323 \$ pour la durée de la convention

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver la convention d'une durée de un an, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et CCSE Maisonneuve.
2. De verser une contribution financière totale de 518 323 \$ pour l'année 2017 pour le programme suivant :

Programme **2017**

Grand centre 518 323 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-13 14:05

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163354003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, intervenue entre la Ville de Montréal et CCSE Maisonneuve pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière totalisant 518 323 \$ pour la durée de la convention

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a développé une relation de partenariat avec les organismes actifs sur l'ensemble du territoire montréalais de l'ancienne Ville, afin d'offrir à la population un service de qualité, accessible et diversifié. Dans la continuité de ce processus, le CCSE Maisonneuve, organisme qui depuis 1971, a fait preuve d'une gestion efficace et adéquate de ses activités, ainsi que de ses ressources humaines, matérielles et financières, avait été considéré comme un « Centre témoin » et/ou « Grand centre ». Ce type d'entente de partenariat pour l'offre de loisirs intégrait un souci de développement social, ce qui démontrait une des particularités du CCSE Maisonneuve dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Un cahier de charges expliquant, entre autres, les principes directeurs, les règles du jeu et la confection de la programmation régissent cette entente.

À la suite de la loi 170 et des nouvelles responsabilités des arrondissements, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du CCSE Maisonneuve ont signé une première entente de partenariat en mai 2005. Un programme « Grand centre » a donc été accepté par les deux parties et élaboré en tenant compte de l'ensemble des éléments de l'ancien cahier des charges. Il est à noter que la convention légale est toujours étroitement liée à la durée du bail. Le bail est pour la gestion de trois bâtiments municipaux. Des rencontres se sont réalisées dans le respect et dans les limites de chacun afin de conclure une entente satisfaisant les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 27 0116 (1161221004) : Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2016 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

- CA 16 27 0211 (1161221003) : Octroi d'un soutien financier non récurrent de 37 500 \$ pour le projet pilote "HM pour tous" du 9 mai 2016 au 17 mars 2017.
- CA 15 27 0174 (1153756001) : Octroi contribution financière non récurrente de 2 295 \$ pour Animation estivale 2015 par Tandem.

- CA 15 20 225 (1151221008) : Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2015 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA 14 27 0102 (1146243004) : Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2014 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA 14 27 068 (1144669001) contribution financière additionnelle à l'organisme CCSE Maisonneuve pour l'année 2013 pour le programme Grand centre et le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine – Verser une contribution financière totale non récurrente de 19 277 \$ pour l'année 2013, soit 13 189 \$ pour le programme Grand Centre et 6 088 \$ pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA 13 27 0316 (1134669001) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière totalisant 1 524 480 \$ pour la durée de la convention – Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et verser une contribution financière totalisant 703 704 \$ pour la durée de la convention.
- CA13 27 0098 (1105038001) : Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2013 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA12 27 0131 (1105038001) : Addenda - Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2012 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA12 27 0456 (1125038001) : Accorder une contribution financière additionnelle totale de 19 277 \$ à l'organisme CCSE Maisonneuve pour l'année 2012, soit 13 189 \$ pour le Programme Grand centre et 6 088 \$ pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA11 27 0121 (1105038001) : Octroi contribution financière additionnelle non récurrente de 3 498 \$ pour 2011 - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.
- CA11 27 0042 (1105038001) : Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE MAISONNEUVE pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière de 1 484 400 \$ pour 2011, 2012 et 2013 .

DESCRIPTION

Le CCSE Maisonneuve est impliqué socialement et activement dans Hochelaga-Maisonneuve depuis plus de quarante-deux ans. Il a comme préoccupation première un souci constant de l'individu, il s'engage à répondre aux besoins du milieu en matière de loisirs et il est une ressource indispensable au bien-être de la collectivité. En ce sens, il demeure entièrement accessible aux plus démunis. Il offre des activités de loisirs physiques, sportives, de plein air, scientifiques, socioculturelles et communautaires à une clientèle de 2 à 99 ans. L'offre de loisirs se regroupe en neuf secteurs d'intervention dont six font partie du programme « Grand centre » : Club des pirouettes (2-12 ans), Carrefour jeunesse (12-17 ans), Caserne 18-30 (18-30 ans), Café-théâtre (tous les groupes d'âge), Secteur adulte (18 ans et plus) et le Groupe Or et argent (55 ans et plus). En plus des activités de loisirs, le CCSE Maisonneuve favorise le développement de milieux de vie, ce qui permet de créer une vie communautaire dans chacun des secteurs permettant ainsi d'être à l'écoute des besoins et de réagir rapidement à certaines problématiques ou à des changements dans la programmation. La complémentarité de ces secteurs d'intervention et le milieu de vie créé

dans chacun d'eux font du CCSE Maisonneuve un centre de loisirs communautaire unique. Les activités se déroulent principalement dans les installations municipales suivantes : le Centre culturel et sportif de l'Est, la Caserne 18-30 et le Carrefour jeunesse. Les écoles Eulalie-Durocher et Chomedey-de-Maisonneuve sont également des lieux où se déroulent certaines activités. Le centre est ouvert de 8 h à 22 h, du lundi au vendredi. Dans les écoles, les heures d'opération sont de 18 h à 22 h, du lundi au vendredi. Plus de 500 activités sont offertes annuellement à plus de 1 600 membres. De plus, l'organisme bénéficie d'un apport annuel d'environ 16 500 heures en bénévolat.

JUSTIFICATION

Le CCSE Maisonneuve exerce principalement ses activités dans le secteur Hochelaga-Maisonneuve, mais son offre de service est accessible à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le CCSE Maisonneuve est un centre intergénérationnel dynamique qui répond aux besoins du milieu en matière de loisirs communautaires, tout en étant une ressource indispensable au bien-être de la collectivité. Afin d'assurer une complémentarité avec les organismes du milieu et permettre de répondre adéquatement aux besoins de la communauté, le CCSE Maisonneuve siège à toutes les tables de concertation du secteur et maintient des liens privilégiés avec les partenaires du quartier.

La contribution financière de l'arrondissement aide grandement l'organisme à dispenser des activités de loisirs à toutes les générations et permet une intervention sociale dans chacun des secteurs d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes de l'organisme :

Contributions
· Ville 23,9 %
· gouv. provincial 10,9 %
· gouv. fédéral 1,9 %
· autre(s) 11,3 %
Revenus autonomes 52,0 %

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget 2017 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Division des sports, des loisirs et du développement social.

Pour les années 2014, 2015 et 2016, l'organisme a reçu, pour la réalisation du même programme, une contribution financière totale de 508 160 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi d'une contribution financière de 518 323 \$ à l'organisme va contribuer au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle nous permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement, car cette offre de service leur permettra d'avoir accès aux espaces verts et aux équipements de loisir à proximité de leur domicile).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif prioritaire est d'augmenter, pour les citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui vivent dans un milieu défavorisé, l'accessibilité à des programmes d'activités à caractères éducatif et récréatif en matière de loisirs sportifs et culturels. Ces programmes

permettent aux citoyens de vivre des expériences enrichissantes et essentielles comme facteur de croissance tout en favorisant la vie de groupe, et ce, dans un cadre sécuritaire. Ces activités contribuent à briser l'isolement et à favoriser le plein épanouissement des individus. Le CCSE Maisonneuve est très important dans la vie communautaire du quartier. La population est satisfaite de la programmation offerte tout au long de l'année, laquelle correspond aux attentes de la Division des sports, des loisirs et du développement social en fonction de la convention de partenariat établie entre l'organisme et l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Journaux locaux, cahier de programmation de l'arrondissement, dépliants, site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi, évaluation bisannuelle des programmes assujettis à la présente convention et suivi du plan d'action de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice MASSON
Agente de développement SLDS

ENDOSSÉ PAR

Cathy DUROCHER
c/d sl & dev.soc en arrondissement

Le : 2016-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS



Dossier # : 1134669001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière totalisant 1 524 480 \$ pour la durée de la convention – Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et verser une contribution financière totalisant 703 704 \$ pour la durée de la convention

JE RECOMMANDE :

1. D'approuver la prolongation de trois mois, du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem);
2. De verser une contribution financière non récurrente de 62 640 \$ pour le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;
3. D'imputer cette dépense conformément à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Programme	Montant
Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (du 1 janvier au 31 mars 2017)	62 640 \$

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-13 14:06

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1134669001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du programme Grand centre et verser une contribution financière totalisant 1 524 480 \$ pour la durée de la convention – Approuver la convention d'une durée de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et verser une contribution financière totalisant 703 704 \$ pour la durée de la convention

CONTENU

CONTEXTE

Le CCSE Maisonneuve a informé l'arrondissement de son intention de ne plus être le mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) à la fin de la présente convention qui prendra fin le 31 décembre 2016. Le processus d'identification d'un nouveau mandataire nécessite un appel de propositions aux organismes du milieu. Malheureusement, le processus mis en place dépassera l'échéance du 31 décembre 2016 pour prendre fin au mois de mars 2017. Afin de maintenir les services jusqu'à la prise en charge du programme par le nouveau mandataire, le CCSE Maisonneuve a accepté de poursuivre son mandat pour une durée de trois mois, du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017 aux mêmes conditions que prévoit la convention actuelle.

Le CCSE Maisonneuve bénéficiera d'une contribution financière non récurrente de 62 640 \$ pour la période visée, soit l'équivalent de 20 880 \$ par mois pour assurer la poursuite du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem).

Le programme Grand centre n'est pas visé par cette prolongation de trois mois. Le programme Grand centre fait l'objet d'un projet distinct pour un renouvellement de convention pour une durée d'un an (sommaire décisionnel 1163354003).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SAVARD
Directeur CSLDS

514 868-4103

Tél :

Télocop. : 514 872-4186



Dossier # : 1164054004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction dans le cadre du litige portant le numéro 500-17-094191-163 en Cour supérieure

ATTENDU QUE les parties désirent régler à l'amiable le litige et le dossier judiciaire les opposant;
JE RECOMMANDE :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, à signer la transaction dans le cadre du litige portant le numéro 500-17-094191-163 en Cour supérieure.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-02 14:07

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164054004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction dans le cadre du litige portant le numéro 500-17-094191-163 en Cour supérieure

CONTENU

CONTEXTE

La demanderesse est propriétaire d'un chien de type Pitbull, femelle âgée de six (6) ans, au pelage gris et blanc. Le 31 mars 2016, le chien de celle-ci a attaqué un autre chien. L'autorité compétente, soit la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) par l'entremise de la Division des permis et inspections, a évalué, à la lumière des éléments d'enquête portés à sa connaissance, la situation et a ordonné l'euthanasie de l'animal. Insatisfaite de cette décision, la demanderesse a présenté une demande introductive d'instance en annulation de l'avis d'euthanasie émis par la DAUSE. Après analyse et réévaluation du dossier, la Direction a révisé sa position sur l'ordre d'euthanasier le chien. Le présent dossier est nécessaire afin de permettre au Service des affaires juridiques de représenter l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans ce litige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour régler ce dossier, plutôt que d'ordonner l'euthanasie du chien de la demanderesse, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a proposé à celle-ci de se procurer un permis spécial de garde de chien à risque et qu'elle se conforme aux conditions de garde. Le permis sera acquis auprès de l'arrondissement en conformité avec le Règlement sur le contrôle des animaux 16-060. La transaction à intervenir est dans le but de confirmer cette entente et de régler, à l'amiable et à la satisfaction des parties, le litige en cours.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A LEGAULT
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Jean POISSON
Chef de division permis et inspections

Le : 2016-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriame BEAUDOIN

Directrice Aménagement urbain et services aux entreprises



Dossier # : 1163515009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service et approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Je recommande :

d'accepter l'offre de service et d'approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (LR.Q., c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée par l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-08 08:40

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163515009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service et approuver l'entente, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a initié en 2014 un projet de colmatage mécanisé de nids-de-poule en régie auquel ont adhéré les 19 arrondissements. Le projet vise l'acquisition et le partage opérationnel de quatre appareils mécanisés pour colmater les nids-de-poule sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les objectifs visés sont l'optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d'intervention de façon à améliorer l'État général de la chaussée.

Dans le cadre de ce projet, le territoire de la Ville de Montréal a été divisé en 4 zones et dans chacune de ces zones, un arrondissement a été identifié pour être le prestataire de services auprès de ses arrondissements partenaires.

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agit à titre de partie prenante du projet, notamment en procédant à l'acquisition des équipements requis et en évaluant la performance du projet. Au terme de l'appel d'offres public 15-14582, le SMRA a procédé à l'achat de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule de marque Python 5000, auprès de l'adjudicataire recommandé Accessoire Outillage limitée, en raison des résultats obtenus suivant le calcul du coût total de revient unitaire par nid-de-poule conformément aux clauses administratives de l'appel d'offres selon le scénario élaboré par la Ville.

Cette acquisition fait partie de la nouvelle stratégie nids-de-poule présentée au comité exécutif le 1er mars dernier.

Le déploiement de ce projet est rendu possible par la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, laquelle a permis de déterminer les modalités entourant notamment les assignations, les horaires de travail, la formation, la mobilité de la main d'oeuvre et les vacances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240546 (arr. Ville-Marie - 1160858006) : Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements de prendre en charge le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

CM16 0761 (1161081001) : Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$ \$, taxes incluses – Appel d’offres public 15-14582 (4 soum.). 2016.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve souhaite accepter l'offre de services de colmatage mécanisé de nids-de-poule de l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre de l'entente établie entre les arrondissement partenaires suivants :

- arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Dans cette entente, il est prévu que la colmateuse sillonne les rues de l'arrondissement deux (2) jours par semaine, selon les parcours établis par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Afin d'optimiser l'achat de l'équipement, le partage opérationnel demande un assouplissement des règles d'assignation de la convention collective avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal. Cette entente va permettre d'assurer une stabilité des opérateurs, de développer et d'augmenter la performance de nos employés. L'achat de ces appareils permettra à la Ville de développer une expertise interne en matière de colmatage de nids-de-poule.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'opération des appareils ont été calculés pour les postes budgétaires suivants :

1. rémunération des employés cols bleus et charges sociales
2. achat d'asphalte

Un montant de 87 500 \$ a été identifié et intégré comme charge inter-unité dans le processus budgétaire 2017 de l'arrondissement en fonction du niveau de service offert par l'arrondissement Ville-Marie dans l'entente établie entre les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de pouvoir débiter les opérations de colmatage de nids-de-poule dès que les appareils sont livrés et la formation des opérateurs complétée, il est nécessaire que le conseil d'arrondissement accepte l'offre de service de l'arrondissement Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des appareils
Formation des opérateurs
Entente-cadre pour l'achat des matériaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien LIMOGES-GALARNEAU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Julien LIMOGES-GALARNEAU, 7 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya CALVO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre MORISSETTE
Directeur

Le : 2016-12-07

**Dossier # : 1166156001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles

JE RECOMMANDE :

1. D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11).
2. D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11).
3. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11).
4. D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11) de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet.
5. D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance jointe à la présente permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 11).

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2016-12-13 14:03**Signataire :**

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166156001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MOREAU
surveillant(e) d'installations